

AM-2024-194 temporaire
Publié le 15 février 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE



ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Ville de MERIGNAC, Président de Bordeaux Métropole,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-18, L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 4 juillet 2020,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-024 en date du 10 juillet 2020 portant délégation donnée par le Conseil Municipal au Maire au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté municipal en date du 14 octobre 2020 donnant délégation à Monsieur Thierry TRIJOLET, 1^{er} Adjoint, Délégué à l'Urbanisme-Grands projets urbains-Habitat-Patrimoine-Politique de la Ville, notamment pour la signature de tous documents relevant de ces secteurs,

Considérant que l'absence de Monsieur le Maire est prolongée du 19 février au 3 mars 2024 inclus,

Dans un souci de bonne gestion de l'administration municipale,

ARRETE

Article 1

Durant la période d'absence de Monsieur le Maire, délégation de fonction est donnée du 19 février au 3 mars 2024 inclus, à Monsieur Thierry TRIJOLET, 1^{er} Adjoint.

Article 2

Délégation lui est donnée pour la signature et l'expédition des affaires courantes ainsi que les actes pris au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3

Tous les documents signés par Monsieur Thierry TRIJOLET, dans le cadre de la présente délégation seront signés :

Pour le Maire,
Par délégation,
Thierry TRIJOLET
Premier Adjoint

Article 4

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Préfet de la Gironde,
- publié sur le site Internet de la Ville,

et dont une ampliation sera transmise à l'intéressé.

Fait à MERIGNAC, le 14 février 2024



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Alain Anziani". The signature is written in a cursive style and is positioned to the right of the official seal.

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole